*Vérifier au prononcé*

**32e session du Groupe de Travail de l’Examen Périodique Universel**

**Déclaration de Djibouti à l’Examen Périodique Universel du Chili**

**22 janvier 2019**

**M.Maki Houmed Gaba**

**Conseiller**

**Merci, Madame la vice-Présidente,**

Djibouti souhaite la bienvenue à la délégation de Haut niveau du Chili et la remercie pour la présentation détaillée de son rapport national.

Ma délégation relève avec satisfaction les mesures prises par le Chili pour mettre en œuvre les recommandations acceptées lors de son dernier examen périodique universel qui se traduisent notamment par la ratification de la Convention relative au statut des apatrides et la Convention sur la réduction des cas d’apatridie ou encore de la Convention sur les travailleurs et travailleuses domestiques de l’Organisation internationale du Travail.

**Aussi, la République de Djibouti souhaiterait formuler au Chili les 2 recommandations suivantes :**

1. **Envisager la ratification du Protocole facultatif à la Convention sur l’élimination de toutes les formes de discrimination à l’égard des femmes et le Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.**
2. **Prendre des mesures législatives supplémentaires pour protéger les personnes d’ascendance africaine contre les actes de discrimination raciale et la xénophobie notamment en adoptant le projet de loi de 2016 portant reconnaissance des personnes d’ascendance africaine.**

Enfin, Djibouti souhaite plein succès au Chili à l’occasion de cet examen.

**Je vous remercie**